



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019 à 20h30

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13+2 procurations

Date de convocation du Conseil Municipal :

Le 14 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf,

et le jeudi vingt et un novembre à vingt heures trente

le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, ARNAUD Jean-Jacques, AUDIBERT Fabien, BOURDELIN Florence, DOSE Nathalie, FRENE Éric, JUSTAMOND Mireille, MATHIEU Pierre, TOLETTI Joris.

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

JALLIFFIER-ARDENT Catherine donnant pouvoir à JUSTAMOND Mireille,

PAILLOT Michel donnant pouvoir à PLUTINO Antoine.

FANTON Pascale est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 octobre 2019 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) Avenant n°8 avec G2C Environnement pour le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) – Prolongation de mission jusqu'en décembre 2020 :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'avenant n°8 du Cabinet G2C Environnement ayant pour objet la prolongation de la durée du marché du PLU.

La notification du PLU date du 24 janvier 2011. La date de fin de mission pour l'élaboration du PLU était prévue en mars 2012. L'avenant n°3 prolongeait le marché jusqu'en juin 2016, l'avenant n°4 jusqu'en décembre 2016, l'avenant n°5 jusqu'en décembre 2017, l'avenant n°6 jusqu'en décembre 2018, l'avenant n°7 jusqu'en décembre 2019. Aujourd'hui, les délais de réalisation vont être dépassés. L'avenant n°8 a pour objectif de prolonger la mission du PLU jusqu'en décembre 2020.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant n°8 du cabinet G2C Environnement ayant pour objet la prolongation de la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2020.



3) Attribution du marché à bons de commande 2019-2021 travaux et entretien des réseaux AEP et EU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée, selon la procédure adaptée, pour un marché à bons de commande 2019-2021 – Travaux et entretien réseaux AEP et EU.

Concernant la dévolution du marché, Monsieur le Maire indique que 2 plis ont été déposés avant la date limite de remise des offres :

- 1 pli pour le lot 1 : Travaux et entretien des réseaux AEP et EU

- 1 pli pour le lot 2 : Intervention et réparation en urgence de matériel électrique, électromécanique, de chloration et de télégestion sur les équipements d'eau potable et d'assainissement.

Suite au rapport d'analyse des offres de notre maître-d'œuvre RX INGENIERIE (en annexe), Monsieur le Maire propose que le marché soit attribué :

- Pour le lot n°1 à la SAS BAZALGETTE (désigné mandataire solidaire du groupement conjoint SAS BAZALGETTE/CISE TP/CITEC ASSAINISSEMENT) qui présente la meilleure offre technico-financière.

Et

- Pour le lot n°2 à la SAS CANONGE & BIALLEZ qui présente la meilleure offre technico-financière

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** La présente procédure adaptée.

➤ **ACCEPTE :**

○ L'offre 1 pour le lot n°1 Travaux et entretien des réseaux AEP et EU à la SAS BAZALGETTE Les Hors 30580 FONTARECHES (désigné mandataire solidaire du Groupement conjoint SAS BAZALGETTE/CISE TP/CITEC ASSAINISSEMENT).

○ L'offre 1 pour le lot n°2 Intervention et réparation en urgence de matériel électrique, électromécanique, de chloration et de télégestion sur les équipements d'eau potable et d'assainissement à l'entreprise SAS CANONGE & BIALLEZ 407 et 407 bis avenue Sainte-Barbe 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES.

➤ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce marché, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

4) Questions diverses :

Pas de questions diverses.

La séance est levée à 21 heures 10.

**Le secrétaire de séance,
Pascale FANTON**

**Le Maire,
Laurent NADAL**